

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE  
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 AOUT 2022

Effectif légal : 11

Nombre

De conseillers en exercice : 10 de présents : 07 de votants : 09 date de convocation : 16/08/2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-cinq août à dix-huit heures trente minutes les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, après convocation légale, sous la Présidence d'Estelle ARNAUD.

**Sont présents** : ARNAUD Estelle, PROUVE Alain, CAMUS Michel,  
SENNERY Pierre, POINSONNET Bertrand, CHARDRONNET Luc,  
KOLLER Pascale,

**Absents représentés** : JALADE Véronique donne procuration à POINSONNET Bertrand  
LEROY Pierre donne procuration à ARNAUD Estelle

**Absents non représentés** : BUISSON Basile

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
Michel CAMUS est désigné comme secrétaire de séance.

Objet : FINANCES

**VALORISATION DU PATRIMOINE DES COMMUNES DE PUY SAINT ANDRE ET DE PUY SAINT PIERRE**

Etude pour la définition du projet

Rapporteur : Luc CHARDRONNET

Dans le cadre de l'atelier de valorisation du petit patrimoine communal, les communes de Puy Saint Pierre et de Puy Saint André se sont rapprochées pour partager des problématiques et mutualiser des compétences. Plusieurs pistes de réflexion sont évoquées dont, pour Puy Saint André en particulier :

- Les mines et en particulier celle du Fossa
- Un sentier de liaison avec la mine de la Combarine.
- Les moulins communaux.
- L'incendie de 1927.
- Deux sentiers pédagogiques : l'un autour du Chef-lieu / Puy Chalvin ; l'autre entre Pierrefeu et le Clos du Vas.

Il est proposé au conseil municipal d'engager une réflexion sous la forme d'une étude pour mieux définir et encadrer le projet de valorisation du patrimoine.

Cette étude comporte trois axes :

1. rédiger le projet dans sa globalité avec ses objectifs, la description des réalisations, les moyens mis en oeuvre et l'accompagnement proposé ;
2. proposer un projet de financement pertinent et adapté à la démarche ;
3. élaborer un cahier des charges définissant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettant la conduite et le suivi du projet une fois celui-ci validé par l'ensemble des partenaires.

**AR Prefecture**

005-210501078-20220825-43\_2022-DE

Reçu le 29/08/2022

Publié le 29/08/2022

Un devis d'honoraires pour cette étude conjointe est présenté par Aymeric Lenne, aux deux Communes. Son montant total s'élève à 4000 €,

Il se répartit comme suit :

- 2 000 € pour Puy Saint André,
- 2000 € pour Puy Saint Pierre.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

**Approuve** le projet ;

**Autorise** le Maire à signer le devis d'un montant de 2000€ pour la part de Puy Saint André ;

**Autorise** le Maire à régler la dépense.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Pour copie conforme

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture

Le 29 août 2022

De la publication le 29 août 2022

Fait à Puy Saint André le 25 août 2022

Le Maire

Estelle ARNAUD

